

Le 30 novembre 2011

Monsieur Raymond Bachand  
Ministre des Finances  
12, rue Saint-Louis  
Québec, QC G1R 5L3

**Bonification du Régime de pensions du Canada  
Réunion des ministres des finances fédéral, provinciaux et territoriaux  
Les 18 et 19 décembre 2011**

Monsieur le Ministre,

Le Syndicat canadien de la fonction publique est le plus grand syndicat du Canada. Il représente plus de 610 000 membres du secteur public qui travaillent dans presque toutes les collectivités du pays. Nous avons déjà communiqué avec vous et avec vos homologues du pays au sujet de la bonification du RPC.

Au nom des plus de 110 000 membres du SCFP qui vivent et travaillent au Québec, je vous écris afin de vous inciter à collaborer avec les autres provinces du Canada pour réformer le Régime de pensions du Canada et assurer la sécurité à la retraite de tous les Canadiens. Bien que le Québec ne fasse pas parti du RPC et qu'il ait son propre régime de retraite, la Régie des rentes du Québec (RRQ), la réforme du RPC permettra à terme de diminuer la pression sur les revenus nationaux exercée par les personnes âgées qui ne peuvent pas prendre leur retraite dans la dignité.

La réunion des ministres des Finance qui se tiendra les 18 et 19 décembre à Victoria, en Colombie-Britannique, sera l'occasion de forger un consensus entre les provinces quant aux solutions à adopter pour la sécurité de la retraite. Ce sera une chance exceptionnelle de reprendre les discussions qui avaient mené à une percée en juin 2010 sur la nécessité de bonifier le RPC. À la réunion qui a suivi, en décembre 2010, une majorité significative des ministres provinciaux des finances avaient demandé « une modeste bonification graduelle et entièrement financée du Régime de pensions du Canada ». Ces provinces avaient convenu qu'il fallait « des mesures novatrices pour fournir des options d'épargne plus efficaces et abordables à un plus grand nombre de Canadiens » en plus d'élaborer un « cadre de travail pancanadien harmonisé ». Les provinces avaient défendu cette position même si le premier ministre Harper avait déclaré à la Chambre des communes, le 16 décembre 2010, que le moment était « mal choisi pour hausser les primes du RPC ».

.../2



À notre avis, le gouvernement fédéral bougera si la pression des ministres provinciaux des finances se maintient. Les provinces ont un rôle crucial à jouer dans les lois sur les régimes de retraite, puisque les ministres des finances des provinces sont des fiduciaires conjoints du RPC. Toute modification au RPC exige l'appui d'au moins les deux tiers des assemblées législatives provinciales représentant au moins les deux tiers de la population de toutes les provinces incluses. Les modifications au RPC n'exigent pas l'unanimité. Sept provinces ont déjà demandé au gouvernement fédéral de garder sur la table une modeste hausse du RPC. Si nous pouvons continuer à édifier un consensus pancanadien en faveur de cette approche, nous pensons que le gouvernement fédéral acceptera de bonifier le RPC.

La bonification du RPC assurera des prestations de retraite sûres à tous les Canadiens (y compris aux travailleurs autonomes) qui cotisent pendant leurs années de travail. Un RPC bonifié égalisera les règles du jeu pour les employeurs qui devront tous cotiser à la sécurité de la retraite de leurs employés, sans modalités administratives privées complexes et coûteuses.

Le RPC assure une couverture universelle, est entièrement transférable et est actuariellement sain pour les 75 prochaines années. De plus, ses frais administratifs sont à moins de 0,05 % de son actif. Aucune caisse administrée par le privé ne peut se vanter d'en offrir autant.

Le gouvernement veut faire adopter une loi qui créera des régimes de pension agréés collectifs (RPAC). Ces régimes ne résoudront pas la crise de la sécurité à la retraite. Il y a des décennies que les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) existent et ils n'ont pas permis de régler le problème des travailleurs canadiens. Essentiellement, les RPAC sont des REER de groupe – ils coûteront plus cher à administrer que le RPC et les institutions financières rempliront leurs coffres avec de l'argent qui devrait être réinvesti pour assurer la sécurité à la retraite des travailleurs. Les véhicules d'épargne du secteur privé qui ne sont pas obligatoires et qui laissent les employeurs libres de cotiser ou non n'aideront pas les travailleurs canadiens les plus pauvres. Nous devons chercher ensemble des solutions abordables pour tous les Canadiens, et non seulement pour ceux qui n'ont ni la capacité, ni l'envie de confier leur sécurité à la retraite aux forces du marché.

Si les provinces et le gouvernement fédéral convenaient de mettre en œuvre graduellement un taux de remplacement de 50 % des gains jusqu'à concurrence du salaire moyen plutôt que l'actuel taux de 25 %, les Canadiens pourraient commencer à toucher le double du niveau de prestation maintenant offert par le RPC pour toutes les cotisations futures. Cette réforme profitera surtout aux jeunes.

Il existe des précédents de réforme. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont déjà convenu de hausser les taux de cotisation au RPC. Le 1<sup>er</sup> janvier 1998, le taux de cotisation a augmenté petit à petit de 1,8 % des gains cotisables annuels, jusqu'à 4,95 % pour employés et employeurs en 2003 (les travailleurs autonomes paient le montant total de 9,9 %). Cette hausse des cotisations n'a entraîné la faillite d'aucune entreprise. Puisque tous les employeurs seraient tenus de payer ces cotisations, les petits employeurs ne seraient pas désavantagés par rapport aux plus gros qui sont plus susceptibles d'offrir des régimes de retraite au travail pour compléter le RPC.

Les cotisations au RPC ne sont pas une « cotisation sociale » : elles ne sont pas versées dans les recettes générales du gouvernement. Elles servent à assurer un avantage futur direct aux Canadiens pour leur permettre de prendre leur retraite dans la dignité. L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada investit nos cotisations dans l'économie. Les prestations du RPC sont dépensées dans la communauté par les retraités et ces dépenses aident à garder les économies locales à flot et à stimuler l'économie nationale.

À la réunion des ministres des finances, vous aurez l'occasion d'intégrer la sécurité de la retraite aux fondements mêmes du pays pour la prochaine génération. Les travailleurs qui ont maintenant moins de 30 ans retireront les pleins avantages de ces hausses sur une période de 40 ans. En outre, parce que le RPC est entièrement transférable, un jeune pourra travailler où bon lui semblera et changer d'emploi au besoin et ses cotisations et prestations du RPC se maintiendront. Pour les travailleurs du Québec qui s'installent dans d'autres provinces et qui reviennent plus tard, le RPC compensera leurs cotisations pendant les années d'absence.

Les pressions qui ont mené au consensus des ministres des finances en juin 2010 sont toujours là. Le nombre de travailleurs qui sont sans régime de retraite au travail a en fait augmenté, passant de 12 millions à 13 millions au cours des 18 derniers mois.

- Seuls 38 % des travailleurs canadiens sont couverts par un régime de retraite au travail;
- Environ 60 % des travailleurs canadiens comptent presque exclusivement sur les prestations du RPC pour leur revenu de retraite;
- Les régimes de retraite actuels subissent d'importantes pressions exercées par les exonérations de cotisations, les déficits de solvabilité, les exemptions et les paiements spéciaux.

La bonification graduelle du RPC est la seule façon pratique de régler ces problèmes à long terme. De grandes organisations de tout le pays, dont la FTQ et la CSN, appuient ce plan. Autour de 15 000 résidents du Québec reçoivent aussi des prestations du RPC et profiteraient d'une telle hausse. Leurs prestations du RPC contribuent également à l'économie du Québec. Nous vous demandons de collaborer avec nous afin d'assurer la sécurité de la retraite des décennies à venir.

Nous vous demandons aussi d'appuyer publiquement le plan de bonification du RPC. Le SCFP a mené d'importantes recherches sur la question et a élaboré de nombreuses solutions pour une réforme abordable du RPC et nous serions heureux de les partager avec vous et avec vos fonctionnaires d'ici le 18 décembre. Nous aimerions vous rencontrer avant la réunion de Victoria. Je vous incite à communiquer avec le SCFP-Québec dans ce dossier crucial très bientôt.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président national,



PAUL MOIST

cc: C. Fleury; L. Levasseur; D. Bolduc; N. Stringer; M. Bibeault